

A propos de l'Accord constitutionnel et des détails arrêtés plus tard à l'édifice Langevin, il ne faut pas oublier non plus que non seulement les premiers ministres représentaient toutes les provinces et toutes les formations politiques, mais que c'était la quatrième fois seulement dans notre histoire que nos partenaires politiques parvenaient à s'entendre sur un amendement constitutionnel. Cela tient presque du miracle dans notre pays. C'est arrivé en 1940 à propos de l'assurance-chômage, et en 1951 et 1964 avec l'adoption des prestations de la sécurité de la vieillesse. Ce sont les seules ententes conclues en 50 ans d'histoire jusqu'à la signature de l'Accord constitutionnel.

Nous avons maintenant quatre provinces favorables à cet accord. Deux autres, probablement quatre plus tard, l'auront fait ratifier par leur assemblée législative cet automne. L'accord devrait être soumis à l'assemblée législative de l'Ontario une fois les audiences terminées. La même chose en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick. Je crois que le gouvernement de cette province commencera ses audiences au début de septembre. Je regrette énormément que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ait décidé de ne pas tenir d'audiences. Nous avons protesté vigoureusement. Le gouvernement de cette province semble vouloir soumettre l'Accord constitutionnel directement à l'assemblée législative, contrairement à la Saskatchewan qui a déjà tenu des audiences et au Manitoba qui le fera incessamment.

Des doutes subsistent à propos de deux provinces. Elles font l'objet de bien des spéculations parce qu'elles ont élu deux nouveaux premiers ministres depuis la signature de l'Accord constitutionnel. Ce sont le Manitoba et le Nouveau-Brunswick. J'ai dit tout à l'heure qu'elles tiendront toutes deux des audiences et j'espère qu'elles pourront ensuite ratifier l'Accord constitutionnel. J'ai trouvé absolument inouï d'entendre la chef du parti libéral du Manitoba dire que c'en était fait de l'Accord du lac Meech. Comment peut-elle prétendre parler au nom des députés des deux autres partis? Elle ne détient qu'un peu plus du tiers des sièges de l'assemblée législative et ne peut pas simplement sonner le glas de l'Accord du lac Meech. Les députés du Nouveau parti démocratique n'accepteraient certes pas que le chef du parti libéral parle en leur nom, pas plus je suppose que les députés conservateurs à l'Assemblée législative du Manitoba.

Il est fort probable que les audiences au Nouveau-Brunswick commenceront en septembre. L'assemblée législative de la Colombie-Britannique sera très bientôt saisie d'une résolution, de même que celle de Terre-Neuve. Il est donc vraiment très possible d'obtenir le consentement des provinces sur l'accord. Je suis d'autant plus surprise de lire presque chaque jour dans les journaux que l'Accord du lac Meech est en train de craquer, qu'il ne sera pas approuvé et qu'il devra être remis complètement à l'étude. Ce n'est certes pas ainsi que j'interprète l'évolution de la situation depuis quatre ou cinq mois.

Je tiens en terminant non seulement à souligner à quel point cet accord constitue un exploit historique, à quel point il est rare que nous puissions en arriver à un accord et à quel point cet accord est avantageux en général, mais aussi à faire remarquer que lorsqu'on se met réellement à chercher toutes les modifications qui pourraient être apportées à l'accord, n'importe qui peut probablement en trouver une cinquantaine. Vous pouvez vous livrer à cet exercice comme je l'ai fait moi-

même. On en arrive ensuite à la conclusion que très peu de modifications que l'on peut rêver d'apporter à l'Accord du lac Meech exigeraient le consentement unanime.

● (1740)

J'ai parlé il y a déjà un certain temps de la question de savoir si les premiers ministres devraient ou non faire en sorte de promouvoir et de protéger les droits des minorités linguistiques. En fait, le comité mixte spécial a recommandé que ce soit le cas. Cependant, je pense pouvoir affirmer qu'en Colombie-Britannique, par exemple, c'est vraiment remarquable que l'on ait pu s'entendre pour protéger les droits de la minorité linguistique et selon moi, c'est tout à l'honneur de M. Vander Zalm, le premier ministre de la province. C'est là un progrès important. Je doute cependant qu'il accepte d'aller plus loin et de promouvoir ces droits maintenant. Comme je l'ai signalé plus tôt, le simple fait de protéger peut signifier beaucoup.

Même les néo-démocrates de la Colombie-Britannique n'ont rien proposé du genre dans leurs amendements à l'Accord du lac Meech. Ainsi, dans le cas de n'importe quelle proposition, on va s'apercevoir que certaines provinces et certains groupes de la société sont d'accord, alors que d'autres sont tout à fait en désaccord et ne veulent même pas en entendre parler.

Ainsi, c'est en fonction de la nécessité d'examiner toutes les propositions que nous entendons depuis plusieurs mois et de comprendre à quel point il serait difficile de les rassembler toutes dans un document acceptable pour toutes les parties intéressées et en fonction également, comme je l'ai souligné dans mes observations d'aujourd'hui, des points forts de l'accord lui-même, lorsqu'on passe outre à toutes les critiques que je recommande vivement à la Chambre d'adopter à nouveau cet accord constitutionnel—et ce faisant, je parle, sauf erreur, au nom de mes collègues néo-démocrates.

[Français]

**M. le vice-président:** Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

[Traduction]

Comme il est 17 h 43, la présidence propose que la motion que nous devons débattre aujourd'hui pendant l'heure réservée aux députés, celle du député de Drummond, garde son rang sur la liste et que nous l'étudions demain. La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**M. Gauthier:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**M. le vice-président:** A l'ordre! L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, je suis au courant des négociations et je ne voudrais aucunement enlever du temps à mon honorable collègue. Je pense que la proposition du président, savoir que demain, le député étant ici... nous savons tous que le député qui était cédulé pour demain ne pourra pas poursuivre, demain, l'étude de son initiative parlementaire. Alors nous sommes d'accord que nous remettons à demain, si nous avons le consentement unanime, le débat de ce soir, et que nous procédions à une heure complète, mais qu'il n'y ait pas de précédent d'établi du fait que nous acceptons d'une façon fraternelle et généreuse à l'égard du député.